

CIRCULAIRE DE RENTRÉE

Lieu de rentrée :

20 rue de Chaage pour le secteur Tertiaire et Santé

12 rue de la Visitation pour le secteur hôtelier

**Conservez-la
tout au long de l'année**

Sections	Jours et horaires de rentrée
<ul style="list-style-type: none"> • Seconde Bac Professionnel Accueil • Seconde Bac Professionnel Commerce et Vente option A 	⇒ Lundi 16 septembre 9h30 à 12h00 (pas cours l'après-midi) <i>Ramener votre attestation ASSR2</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Première Bac Professionnel ARCU • Première Bac Professionnel Commerce 	⇒ Lundi 09 septembre à 9h30 (pas cours l'après-midi)
<ul style="list-style-type: none"> • Terminale Bac Professionnel ARCU • Terminale Bac Professionnel Commerce 	⇒ Lundi 02 septembre à 14h00
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année de BP Préparateur en Pharmacie • 2ème année de BP Préparateur en Pharmacie 	⇒ Jeudi 12 septembre à 9h00 ⇒ Mardi 03 septembre à 9h00
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année BTS Support à l'Action Managériale. • 2ème année BTS Support à l'Action Managériale 	⇒ Jeudi 12 septembre à 9h30 ⇒ Lundi 09 septembre à 8h30
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année BTS Gestion de la PME • 2ème année BTS Gestion de la PME 	⇒ Lundi 09 septembre à 9h00 ⇒ Lundi 02 septembre à 8h30
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année BTS MCO • 2ème année BTS MUC 	⇒ Lundi 09 septembre à 14h00 ⇒ Lundi 02 septembre à 10h30
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année BTS NDRC • 2ème année BTS NDRC 	⇒ Jeudi 12 septembre à 14h00 ⇒ Lundi 09 septembre à 9h30
<ul style="list-style-type: none"> • 2ème année de DCG • 3ème année de DCG 	⇒ Jeudi 12 septembre à 8h30 ⇒ Lundi 09 septembre à 8h30
<ul style="list-style-type: none"> • 1ère année de BTS Hôtellerie Restauration • 2ème année de BTS Hôtellerie Restauration 	⇒ Mardi 10 septembre à 13h30 ⇒ Lundi 02 septembre à 08h30

EN TENUE PROFESSIONNELLE : Cuisine - Service et Hôtelière

► **Si vous n'avez pas encore trouvé votre entreprise pour la rentrée vous êtes conviés à une réunion :**

- ◆ Les candidats des formations
 - BTS SAM ⇒ Jeudi 22 août à 10h00
 - BTS NDRC ⇒ Jeudi 22 août à 14h00
 - BTS Gestion PME ⇒ Jeudi 22 août à 15h30
 - DCG ⇒ Jeudi 22 août à 17h00
 - BP Pharmacie ⇒ Lundi 26 août à 14h00
- ◆ Les candidats des formations
 - BAC PRO ⇒ Mercredi 28 août à 10h00
 - BTS MCO ⇒ Mercredi 28 août à 09h00

A cette occasion, nous ferons le point sur votre démarche de prospection.

I ORGANISATION GÉNÉRALE

Pour tous renseignements

Adressez-vous d'abord au bureau d'accueil de l'alternance

☛ Secteur tertiaire-santé :

✉ k.neciolli@ecm-meaux.fr

☎ 01 60 09 88 65

☛ Section Hôtellerie :

✉ c.salvi@ecm-meaux.fr

☎ 01 64 36 35 11

Recommandations générales

❶ Les apprentis ne doivent en aucun cas quitter le Centre de Formation **sans autorisation de la vie scolaire.**

❷ **En application du décret du 1er février 2007, il est interdit de fumer dans l'établissement scolaire. Il en est de même pour la cigarette électronique.**

Par ailleurs, la législation sur les produits toxiques est sans ambiguïté. Toute détention et consommation dans l'établissement et aux abords sont interdites et sont signalées aux Services de Police avec les conséquences qui en découlent. Les sanctions internes sont en outre décidées lors d'un conseil de discipline.

❸ Nous vous rappelons l'impérieuse nécessité de nous communiquer tout changement d'adresse et de téléphone.

❹ Les voitures particulières ne sont pas autorisées à pénétrer dans l'établissement pour stationner sur nos parkings.

❺ L'infirmerie est réservée pour les urgences et ne constitue pas un lieu habituel de soins. Si un apprenti est amené à quitter le Centre de Formation pour raison de santé, il doit passer par l'infirmerie qui délivrera un bulletin de sortie à présenter au bureau de l'alternance.

Assurance

Les apprentis n'ont pas besoin d'assurance scolaire. Cependant, ils doivent vérifier **qu'ils possèdent bien une assurance en responsabilité civile.**

Restauration

L'établissement est doté d'une cafétéria sur le site.

Pour s'inscrire remplir la fiche cafétéria ci-jointe. (page 4)

NB : La cafétéria est fermée pendant les vacances scolaires et sur le mois de juin.

Il est possible de déjeuner également au restaurant d'application (sur réservation, et paiement sur place) situé sur le site du 12 rue de la Visitation.

Présentation, tenue vestimentaire

Dès votre arrivée dans l'entreprise, vous devez adopter une tenue soignée et vous conformer à la culture de l'entreprise. Au sein du centre de formation JEAN ROSE, comme le prévoit notre règlement intérieur, nous n'acceptons ni les piercings, ni les tenues négligées.

Nous nous permettons d'insister sur la tenue vestimentaire, celle-ci doit être soignée. **Les joggings, les vêtements troués, les shorts, les débardeurs, les bustiers et les jupes trop courtes** ne seront pas tolérés.

Sans fausse pudeur, il s'agit de respecter la liberté des uns et des autres en favorisant l'environnement de travail.

Par conséquent, les tenues extravagantes et originales n'étant pas autorisées, nous nous réservons le droit de demander aux apprentis d'aller se changer.

Par ailleurs, l'apprenti doit disposer dès la rentrée d'une « Tenue Professionnelle » qu'il devra porter dès que l'actualité de l'UFA le nécessitera.

II- ORGANISATION DE LA VIE SCOLAIRE

Les horaires de cours :

Le matin :

8h30 – 9h25

9h25 – 10h20

10h35 – 11h30

11h30 – 12h25

L'après midi :

12h25 – 13h20

13h35 – 14h30

14h30 – 15h25

15h40 – 16h35

16h35 – 17h30

17h30 – 18h25

Section Hôtellerie

→ 22h30